



LA BELLE DU FOU
sarl Brieu
3 rue François Nicolas
85500 Chambretaud
Tél:02.51.65.92.81.
Email:belledufou@orange.fr

M. M^{me} BRIEAU Eric & Nathalie
3 rue François Nicolas - 85500 CHAMBRETAUD
Tél. 02 51 65 92 81 - belledufou@orange.fr

CONTRAT DE RESERVATION DE CHAMBRE D'HÔTES
(ce document n'est pas une facture)

Madame,Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation d'un séjour dans nos chambres d'hôtes.
En espérant vous accueillir très prochainement,je vous adresse mes sincères salutations.

Nom:..... Prénom:.....
Adresse:.....
Code postal:..... Ville:.....
Pays:..... E-mail:.....
Téléphone:..... Mobile:.....
Comment avez-vous connu La Belle du Fou:.....

Date d'arrivée (entre 18h et 20h):.../.../20... Date de départ (avant 10h):.../.../20...Nombre de nuitées:....
Nombre de personnes:.....dont enfant(s)de 2 à 10 ans:.....

Chambre(s):.....
Personne(s) supplémentaire(s) au delà de la capacité idéale:.....20 euros/nuitée
Coût total des nuitées:.....euros
Coût total petits déjeuners:.....euros
Taxe de séjour non incluse
Montant des arrhes à régler:.....(30%du coût du séjour)
Règlement des arrhes:

virement bancaire:IBAN : FR76 1551 9390 0900 0208 5910 271

chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de SARL Brieu

Le règlement du solde des nuitées se fera en fin de séjour.

Cette réservation prendra effet à la reception par voie postale ou par mail d'un exemplaire du présent contrat signé,ainsi que du règlement d'acompte ,sous 8 jours après confirmation de nos disponibilités par téléphone ou par mail.

Signature du client précédée de la mention manuscrit:lu et approuvé

CONDITIONS GENERALES DES CHAMBRES D'HOTES

Ce contrat est destiné à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes à la belle du fou ,3 rue François Nicolas 85500 Chambretaud.Nous ferons tout notre possible pour réserver à nos hôtes un accueil chaleureux et leur permettront ainsi de profiter pleinement de notre région.

Dispositions générales:le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue. Aucune modification ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties.

Paiement:La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total du séjour et un exemplaire du contrat signé sous 8 jours.Il appartient au locataire de conserver une copie du document signé. Nos prix s'entendent toutes charges comprises sauf la taxe de séjour. Le solde est à régler le jour du départ.

Annulation par le client: Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée adressé au propriétaire.

a) annulation avant le début du séjour: si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant de l'acompte reste acquis au propriétaire.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour,le montant de l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 20h le jour prévu du début du séjour ,le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. Le montant de l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix séjour.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût du séjour reste intégralement acquis au propriétaire.

Annulation par le propriétaire:Lorsqu'avant le début du séjour,le propriétaire annule; il doit informer le client par lettre ou par courrier électronique.Le client sera immédiatement rembourser des sommes versées.

Arrivée:Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Utilisation des lieux: Le client devra respecter les lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre la chambre en bon état et à ne pas fumer dans l'enceinte de l'établissement.

Capacité:Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes.Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Animaux: Pour des raisons d'hygiène et de tranquillité des hôtes, nos amis les animaux ne sont pas admis.